

## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : SARL GIRAUD

site inspecté : TOURTOUR Grand Défend

Date de l'inspection: 27/01/2015

## Constat de l'Inspecteur :

CONCERNANT LES CONDITIONS D'ADMISSION DES MATÉRIAUX ADMISSIBLES EN REMBLAI : « TERRES ET CAILLOUX NE CONTENANT PAS DE SUBSTANCES DANGEREUSES » :

- LE DOCUMENT PRÉALABLE PRÉVU À L'ARTICLE 16.2 EST ABSENT
- AUCUN ACCUSÉ RÉCEPTION N'EST DÉLIVRÉ AU PRODUCTEUR DE DÉCHETS COMME PRÉVU À L'ARTICLE 16.4
- LE REGISTRE D'ADMISSION DES DÉCHETS PRÉVU À L'ARTICLE 16.6 N'EST PAS COMPLET
- ABSENCE DE PLAN DE REMBLAYAGE COMME PRÉVU À L'ARTICLE 16.6

INSPECTION

Ecart aux dispositions de : Article 16 de l'arrêté préfectoral du 10/07/2014

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

M. Giraud Sébastien  
Responsable Carter

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

le 11.2.2015.

Le Registre d'admission des déchets est à présent ouvert. Chaque livraison des déchets identifiés 170504 fait l'objet par l'entreprise d'un bon mentionnant l'identification strict de l'entreprise, la qualité des déchets, le cubage et la provenance.

Un bon de réception comportant les mêmes mentions est remis à l'entreprise depositaire.

- Le Plan de Remblayage sera remis à jour régulièrement.

EXPLOITANT

## Suites susceptibles d'être données

Ecart levé  Oui  Non

Proposition de mise en demeure  Oui  Non

Proposition d'arrêté complémentaire  Oui  Non

Commentaires :

La présence des 4 documents de suivi et de traçabilité des matériaux admissibles en remblai sera vérifiée lors de la prochaine inspection le 05.02.2015 = les documents doivent être complétés par rapporte précisément à la réglementation.

L'inspection le : 10/02/2015

 Fiche soldée le

## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : SARL GIRAUD

site inspecté : TOURTOUR Grand Défend

Date de l'inspection: 27/01/2015

## Constat de l'Inspecteur :

ABSENCE D'UNE ANALYSE ANNUELLE DES EAUX REJETÉES PROVENANT DE L'AIRE DE STATIONNEMENT ET DE RAVITAILLEMENT DES ENGINES.

INSPECTION

Ecart aux dispositions de : Article 20-2-B de l'arrêté préfectoral du 10/07/2014

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur




L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

M. GIRAUD Sébastien  
responsable Carrières



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

- l'analyse prévue dans le délai d'un an sera effectuée au printemps 2015.

## Suites susceptibles d'être données

Ecart levé  Oui  Non  
 Proposition de mise en demeure  Oui  Non  
 Proposition d'arrêté complémentaire  Oui  Non


Commentaires :

A vérifier lors de la prochaine inspection

L'inspection le : 19/02/2015

Fiche soldée le

Ra de commande transmis pour une analyse en 02/2015. Les résultats d'analyse seront transmis à l'inspecteur dès réception. 05.02.2015



## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

3

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : SARL GIRAUD

site inspecté : TOURTOUR Grand Défend

Date de l'inspection: 27/01/2015

Constat de l'Inspecteur :

ABSENCE D'ASPERSEURS SUR LES ZONES DE STOCKAGE.

INSPECTION

Ecart aux dispositions de : Article 21-I de l'arrêté préfectoral du 10/07/2014

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

M. Giraud Sébastien  
Responsable carrière

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

Nous envisageons la mise en place  
d'Asperseurs d'ici 1 mois.

## Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Proposition de mise en demeure	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Proposition d'arrêté complémentaire	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non

Commentaires :

A vérifier lors de la prochaine inspection

L'inspection le : 19/02/2015

DREAL

Fiche soldée le 29/01/2015

## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

4

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : SARL GIRAUD site inspecté : TOURTOUR Grand Défend Date de l'inspection: 27/01/2015

## Constat de l'Inspecteur :


LES INSTALLATIONS FIXES ET MOBILES DE TRAITEMENT, LES BANDES TRANSPORTEUSES ET LES POINTS DE JETÉES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE À L'ORIGINE D'ÉMISSIONS DE POUSSIÈRES NE SONT PAS CAPOTES ET MUNIS DE DISPOSITIFS DE BRUMISATION OU DE MICROPULVÉRISATION OU DE TOUT AUTRE DISPOSITIFS DE LIMITATION DES ÉMISSIONS DE POUSSIÈRES D'EFFICACITÉ ÉQUIVALENTE.

INSPECTION

Ecart aux dispositions de : Article 21-II de l'arrêté préfectoral du 10/07/2014

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

M. GIRAUD Sébastien  
Responsable camion



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

Les installations sont prévues  
d'ici 1 mois

## Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Proposition de mise en demeure	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Proposition d'arrêté complémentaire	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non

Commentaires :

A vérifier lors de la prochaine inspection.

DREAL

L'inspection le : 19/02/2015

Fiche soldée le 29/07/2019

## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

5

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : SARL GIRAUD

site inspecté : TOURTOUR Grand Défend

Date de l'inspection: 27/01/2015

## Constat de l'Inspecteur :

L'EXTINCTEUR PRÉSENT DANS L'ATELIER N'EST PLUS CONTROLÉ DEPUIS 2009.

INSPECTION

Ecart aux dispositions de : Article 22 de l'arrêté préfectoral du 10/07/2014

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant  
Fonction et SignatureM. GIRAUD. Sébastien  
Responsable carrière

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

L'extincteur défaillant est remplacé.  
(photo jointe.)

## Suites susceptibles d'être données

Ecart levé

Oui  Non

Proposition de mise en demeure

Oui  Non 

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui  Non 



Commentaires :

A vérifier lors de la prochaine inspection

L'inspection le : 19/02/2015.

DREAL

Fiche soldée le 29/01/2019

FICHE D'ÉCART	
Fiche n°	1
<i>Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection</i>	
Exploitant : GIRAUD et Fils site inspecté : Tourtour - Carrière Défens Date de l'inspection: 29/01/2019	
INSPECTION	<p>Constat de l'Inspecteur :</p> <p>LA DERNIÈRE ANALYSE DES EAUX SOUTERRAINES DATE DU 19/10/2017. CES ANALYSES DOIVENT ÊTRE RÉALISÉES TOUS LES SEMESTRES.</p> <p>Ecart aux dispositions de : Article 20.5 de l'arrêté préfectoral du 10/07/2014</p>
En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement	L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection
Signature de l'inspecteur	Représentant de l'exploitant Fonction et Signature
	M. GIRAUD SEBASTIEN 
EXPLOITANT	<p>Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)</p> <p>Une demande d'Analyse a été sollicitée auprès de PRONETEC, qui a établi un devis (DEV404QE-300119) daté du 30/01/19. Deux interventions sont prévues le 6/02/2019 et courant septembre 2019 -</p>
Suites susceptibles d'être données	
Ecart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Proposition d'arrêt complémentaire	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Commentaires :	
des résultats d'analyses sont transmis à l'inspection dès réception.	
L'inspection le : 05/02/2019.	
<input type="checkbox"/> Fiche soldée le	